



**INNOVATION DOSSIER SECONDE VIE DES MATÉRIAUX**



# VERS 70 % DES DÉCHETS DU BTP VALORISÉS EN 2020

Recyclage, réemploi, réutilisation des matériaux... Autant de pratiques visant à faire entrer le bâtiment dans la boucle de l'économie circulaire. Le point sur les enjeux et les objectifs assignés par les pouvoirs publics.



La dépose des matériaux (A plâtres, B cloisons) est un préalable indispensable à la valorisation.

« **L'**enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de construction du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, dont le premier volet vient d'être rendu public<sup>(1)</sup>, évalue le volume des déchets du bâtiment en 2014 à 42,2 Mt, dont 31 pour le gros œuvre et 11,2 pour le second œuvre », indique Sylvain Bordebeure, référent économie circulaire et déchets au sein du service Mobilisation et valorisation des déchets de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). À l'heure actuelle, le secteur recycle environ 50% de ses déchets, mais seulement 30% de matériaux non dangereux issus du second œuvre. Impossible de quantifier la part du réemploi, encore peu développé, dans les démarches de valorisation expérimentées ici ou là.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la valorisation des déchets du BTP devra, à l'horizon 2020, s'élever à 70%. D'après Sylvain Bordebeure, l'objectif serait « atteignable » pour le bâtiment, si l'on

considère, globalement le degré de croissance des filières de recyclage (lire p. 38).

### Un effort collectif nécessaire

Par ailleurs, le recyclage des matériaux inertes du gros œuvre (sous la forme d'applications routières ou en carrières) déjà relativement rodé, devrait profiter de l'entrée en application, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la mesure imposant d'intégrer *a minima* 50% (60% à compter de 2020) de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets à ceux ordinairement utilisés dans les chantiers de construction routiers. De même que l'obligation pour certains distributeurs et négociants de matériaux de reprendre les déchets de chantier vise, en les incluant dans la chaîne (non sans provoquer quelques remous), à dynamiser le développement des filières de valorisation.

Mais cela, bien sûr, à condition que tous les acteurs jouent le jeu... et c'est là le point faible du dispositif. « Encore trop peu de maîtres d'ouvrage souscrivent à leur obligation d'effectuer le diagnostic déchets d'un bâtiment de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface



© Démoclès



© Récylum

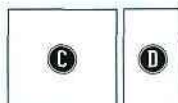
au sol, pourtant en vigueur depuis le décret du 31 mai 2011, observe ainsi Sylvain Bordebeure. Comme, à l'issue de la dépose, les conditions logistiques de la collecte en vue de la revalorisation sont loin d'être toujours réunies... »

Pour parvenir aux obligations fixées, celui-ci mise sur un travail de sensibilisation et d'accompagnement par l'exemple, citant notamment le projet Démoclès, lancé en 2014 à l'initiative de Récylum, qui a permis de tester la faisabilité technique, à coût maîtrisé, du recyclage des matériaux de second œuvre. Une seconde édition de ce programme vient d'être lancée, pour deux ans, avec le concours de nouveaux opérateurs, dont la Ville de Paris.

Dans cet objectif de valorisation, il ne faut pas non plus négliger la part possible du réemploi. Bien qu'encore marginal, il n'en constitue pas moins l'un des axes du programme national de prévention des déchets 2014/2020. Et les expérimentations menées actuellement (lire p. 44) témoignent d'un intérêt certain des donneurs d'ordre et des concepteurs pour cette démarche. Mais si les verrous liés au déploiement du recyclage sont plutôt organisationnels et logistiques, « les freins au réemploi sont essentiellement d'ordre réglementaire », affirme Rony Chebib, directeur général du bureau de contrôle BTP Consultants (lire encadré).

**« Amener les bureaux de contrôle et les assureurs à soutenir la démarche »**

La principale problématique réside en effet dans la garantie de la performance technique des éléments réemployés. « Trop souvent regardé comme artisanal, le réemploi doit, pour se professionnaliser et prendre son essor, se concentrer d'une part sur des



Au-delà du tri nécessaire (C), il faut aussi prévoir des contenants adaptés, par exemple pour les tubes néon (D).

**AVIS D'EXPERT**



**Rony Chebib**

Directeur général de **BTP Consultants**

**« Assouplir les règles de l'art pour stimuler le réemploi »**

« La garantie décennale est trop systématiquement assujettie au respect des textes (DTU, normes, etc.) et cela constitue un des principaux obstacles au réemploi à l'heure actuelle. En tant que bureau de contrôle sensibilisé à cette question, nous cherchons à accompagner les concepteurs par des analyses de risques afin de valider les solutions qu'ils développent au regard d'un objectif de sécurité plus que d'une stricte application des règles. Mais il n'est pas toujours facile de convaincre les assureurs de leur accorder leur garantie ! Il serait donc pertinent que les textes soient réécrits de telle manière que leur application soit une condition suffisante, mais pas nécessaire, et offre la possibilité de recourir à d'autres solutions pour l'obtention d'un même résultat. Respecter l'esprit, plutôt que la lettre, des textes régissant la construction permettrait à mon sens aux architectes de libérer leur imagination et aux ingénieurs leur expertise technique, au bénéfice de l'innovation dans notre secteur. » ■

matériaux et produits qui ne sont pas amenés à subir des contraintes structurelles ou mécaniques lourdes ; et, d'autre part, être crédibilisé par des certifications. Ce qui permettra d'amener progressivement les bureaux de contrôle et les assureurs à mieux soutenir les concepteurs engagés dans cette démarche », renchérit Sylvain Bordebeure. L'impulsion des maîtres d'ouvrage, là encore, sera décisive, comme, pour les plus importants d'entre eux, l'initiative d'activer des synergies entre leurs différents chantiers de déconstruction et de construction...

Qu'il s'agisse de recyclage ou de réemploi, il serait angélique de croire qu'en l'intervalle de trois ans, tous les objectifs auront été tenus, mais la dynamique générale semble bel et bien initiée. Charge à chacun désormais de s'insérer dans la boucle.

Félicie Geslin

L. Téléchargeable sur : [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/DataLab\\_essentiel/2017/dataLab-essentiel-98-btp-mars2017-b.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/DataLab_essentiel/2017/dataLab-essentiel-98-btp-mars2017-b.pdf)